

PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 11 avril 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 11 avril 2017 à 20h00 au centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Le maire Alain Jobin

LA CONSEILLÈRE ET LES CONSEILLERS

Dominique Lussier
Yves Guérette
Marcel Riendeau
Marcel Therrien
Jean-Sébastien Savaria

ABSENCE MOTIVÉE

Steve Maurice

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

SÉANCE D'INFORMATION

Les gens pouvaient se faire entendre relativement à une demande de dérogation mineure, en début de la séance du conseil.

Demande de dérogation mineure – Permettant d'ajouter un abri d'auto

- 479, rang Saint-Amable

Résolution numéro 78-04-2017

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. Marcel Therrien
Appuyée par M. Marcel Riendeau
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

Résolution numéro 79-04-2017

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
7 MARS 2017**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme Dominique Lussier
Appuyée par M. Marcel Riendeau
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue 7 mars 2017 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

- | | | |
|------|----------------|--|
| 5.1 | 09 mars 2017 | La MRC des Maskoutains invite ses citoyens à relever le Défi Santé 2017 |
| 5.2 | 12 mars 2017 | Invitation – Protection des milieux naturels par les municipalités |
| 5.3 | 15 mars 2017 | MRC des Maskoutains adoption règlements 17-475 et 16-459 |
| 5.4 | 15 mars 2017 | AIRRL -2015-092- Dossier conforme |
| 5.5 | 17 mars 2017 | Forum mondial de l'économie sociale – Adoption |
| 5.6 | 17 mars 2017 | Programmes de formation des pompiers et officiers – Rôle et responsabilité des MRC |
| 5.7 | 20 mars 2017 | Bacs d'apport : Collecte de matières organiques |
| 5.8 | 23 mars 2017 | La nouvelle Politique de la famille et de développement social est dévoilée – MRC des Maskoutains |
| 5.9 | 24 mars 2017 | Règlement numéro 120, établissant à l'égard des municipalités Membres, la tarification et les modalités de paiement pour les bacs livrés dans le cadre de l'appel d'offres APO 2017 – Régie intermunicipale d'Action et de Maskoutains |
| 5.10 | 28 mars 2017 – | Analyse des mesures touchant le milieu municipal – Budget provincial 2017-2018 |
| 5.11 | 28 mars 2017 | Chouette à voir – Lauréat au Gala Constellation |

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

Résolution numéro 80-04-2017

6.1 ADOPTER LES COMPTES

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer des mois de février au 6 avril 2017 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :

Élus	2 218.25 \$
Administration	9 471.57 \$
Contractuel	960.00 \$

Dépense :

Administration	11 074.09 \$
Sûreté du Québec	120 855.00 \$
Incendie	14 502.78 \$
Transport (voirie)	24 077.38 \$
Hygiène du milieu	4 930.21 \$
Hygiène du milieu et (Traitement des eaux)	4 299.43 \$
Hygiène du milieu et eaux usées	
Aménagement urbanisme	454.73 \$
Loisirs et parc	3 867.05 \$
Bibliothèque	5 970.60 \$
Entrepôt municipal	

Fêtes du 175e anniversaire

Total :

202 681.09 \$

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Mme Dominique Lussier
Appuyée par M. Marcel Riendeau
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;
D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumis.

Cette liste de comptes peut être consultée sur demande à la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat, qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

(s) Sylvie Gosselin

Sylvie Gosselin, MBA

Directrice générale et secrétaire-trésorière

**6.2 DÉPÔT DU PROJET DE RAPPORT FINANCIER ET DU
RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31
DÉCEMBRE 2016**

Madame Diane Fortin, CPA Auditrice, CA associées, de la firme comptable FBL a présenté le projet de rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 avant la séance du conseil de 19h30 à 20h30.

Résolution numéro 81-04-2017

6.3 AMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR LE BUREAU MUNICIPAL – 2^e ÉTAPE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait faire un plan d'aménagement paysager pour le 165 rang Michaudville, no résolution 129-05-2016;

CONSIDÉRANT la présentation du plan d'aménagement présenté en 4 phases qui peuvent se répartir sur 5 ans;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme Dominique Lussier
Appuyée par M. Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

DE REPORTER le projet afin de faire la phase 2 et 3 au printemps 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 82-04-2017

6.4 RENOUVELLEMENT IT CLOUD SOLUTIONS

CONSIDÉRANT que nous avons un contrat de service pour 100 Go au montant de 44.95\$ qui arrive à échéance le 28 avril 2017 et que nos données sauvegardées sont d'un total de 58.71 Go;

CONSIDÉRANT que le forfait répondant à nos besoins est de 100 Go au montant de 44.95 \$ par mois;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition M. Marcel Therrien
Appuyée par M. Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELLER le contrat de service avec IT Cloud Solutions avec un forfait de 100 Go au montant de 44.95 \$ par mois. D'UTILISER le compte 02 13000 414 « ENTRETIEN INFORMATIQUE ET PAIE »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 83-04-2017
6.5 CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC - INSCRIPTION

Sur la proposition de M. Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Mme Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil autorise l'inscription de Monsieur Alain Jobin maire, au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2017 à Québec, au coût de 760.00 \$ plus taxes par congressiste.

D'AUTORISER l'hébergement de 3 nuits au montant de 741.22 \$ et d'allouer un montant de 22.00 \$ par jour pour le stationnement.

Que les frais de kilométrage soient remboursés selon la politique en vigueur.

Montant disponible au poste budgétaire « Perfectionnement des élus 02 110000 454 » pour le congrès et au poste budgétaire « Frais de déplacement des élus 02 110000 310 » pour les frais d'hôtel et de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.6 DÉCLARATION ANNUELLE EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ SALARIALE

La directrice générale dépose le rapport concernant le sujet en rubrique.

Résolution numéro 84-04-2017
6.7 POLITIQUE – FRAIS DE REPRÉSENTATION ET DE DÉPLACEMENT

Sur la proposition de M. Yves Guérette
Appuyée par M. Jean-Sébastien
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la politique de frais de représentation et de déplacement au montant de :

- 0.45 \$ du kilomètre
- Déjeuner : 15 \$
- Dîner : 20 \$
- Souper 40 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 85-04-2017
6.8 SOUTIEN FINANCIER – LA CLÉ SUR LA PORTE (2017)

CONSIDÉRANT la lettre du 3 mars 2017 reçue de la Clé sur la Porte

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. Marcel Therrien
Appuyée par Mme Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

DE faire un don de 100.00 \$ à La Clé sur la Porte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 86-04-2017
6.9 TARIF DE LOCATION D'UN TRACTEUR POUR LE FONCTIONNEMENT
D'UNE GÉNÉRATRICE

Sur la proposition de M. Marcel Therrien
Appuyée par M. Marcel Riendeau
IL EST RÉSOLU :

DE DÉFINIR le nouveau tarif accordé lors de la location d'un tracteur devant servir lors

de situation d'urgence pour le fonctionnement d'une génératrice actionnée par P.T.O fournissant une puissance de charge de 15 et 30 kilowatts pour les différents immeubles de la municipalité lors de panne de courant en provenance d'Hydro-Québec.

- tracteur environ 60 H.P. et plus
- tarif établi est de 38,00 \$ l'heure incluant l'opérateur et le carburant
- la surveillance, la vérification et les changements d'huile lors d'un fonctionnement prolongé seront sous la responsabilité du propriétaire

D'abroger la résolution 111-00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 87-04-2017
6.10 ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017 – ACTIVITÉS DE FORMATION

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections du Québec organise une activité de formation d'une durée de deux jours et que cette formation s'adresse au nouveau président d'élection et secrétaire d'élection

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. Yves Guérette
Appuyée par M. Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la formation de la directrice générale et la secrétaire réceptionniste à suivre la formation du 31 mai au 1er juin 2017 à Drummondville – Hôtel et Suites le Dauphin.

Que les frais de kilométrage et repas soient remboursés selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 88-04-2017
6.11 ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE AU 277 RANG MICHAUDVILLE

CONSIDÉRANT que nous ne pouvons avoir l'adresse du propriétaire de l'immeuble sis au 277 rang Michaudville

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. Marcel Therrien
Appuyée par M. Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

D'ENVOYER le compte de taxes ainsi que d'autres correspondances par huissiers.

DE DONNER le mandat de gré à gré à Étude Drolet, Huissiers de justice au montant de 45.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 89-04-2017
6.12 ADHÉSION – L'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA PAIE

CONSIDÉRANT l'offre de l'association canadienne de la paie

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. Marcel Therrien
Appuyée par M. Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

DE NE PAS AUTORISER l'adhésion à titre d'organisme membre de l'association de la paie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 90-04-2017

6.13 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2017-2018

- CONSIDÉRANT que la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1er au 7 mai, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger » ;
- CONSIDÉRANT que les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois;
- CONSIDÉRANT que la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux ;
- CONSIDÉRANT que la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population ;
- CONSIDÉRANT que les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;
- CONSIDÉRANT qu' il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :
- en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne « **etrebiendanssatete.ca** » ;
 - en encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire;
 - en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition par Mme Dominique Lussier
Appuyée par M. Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

QUE LE CONSEIL proclame par la présente la semaine du 1er au 7 mai 2017 Semaine de la santé mentale pour la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfiques des « 7 astuces » pour se recharger ,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 91-04-2017

6.14 ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT – RÔLES DES DIRECTEURS LOCAUX

- CONSIDÉRANT que les activités en salle s'avèrent également l'occasion parfaite de nouer des relations de réseautage dans notre région.
- CONSIDÉRANT que la directrice générale est membre du conseil de zone Montérégie Est représentant les directeurs généraux de la MRC des Maskoutains

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition M. Marcel Therrien
Appuyée par M. Marcel Riendeau
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale à participer à l'activité de perfectionnement au montant de 304,00 \$ plus taxes, situé à St-Hyacinthe le 10 mai 2017.

Montant disponible au poste budgétaire 2017 no 02 13000 454 « Perfectionnement »

Que les frais de kilométrage et repas soient remboursés selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 RAPPORT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

Le conseiller Yves Guérette donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

- Suivi des préventions sur notre secteur
 - Collant pour identifier les chambres d'enfants
 - Suivi des dossiers de prévention avec la MRC des Maskoutains – et embauche d'Eugène Poirier à la Régie
- Brigade de PR

7.2 Résolution numéro 92-04-2017 QUÉBEC TRANSPLANT – SÛRETÉ DU QUÉBEC – SEMAINE NATIONALE DES DONS D'ORGANES ET DE TISSUS – 22 AU 27 AVRIL 2017 – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et de tissus par la distribution du dépliant Merci de signer pour la vie auprès de la population de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT l'édition de la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus qui se tiendra du 22 au 27 avril 2016

CONSIDÉRANT l'invitation de la MRC des Maskoutains

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition M. Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par M. Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

DE PROCLAMER la semaine du 17 au 24 avril 2016 comme étant la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus afin de sensibiliser la population de Saint-Barnabé-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.3 Résolution numéro 93-04-2017 RÉNOVATION DE LA TOITURE ET DU REVÊTEMENT À GAUCHE DE LA CASERNE – APPEL D'OFFRES

Sur la proposition M. Marcel Therrien
Appuyée par M. Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER le devis concernant le sujet en rubrique. Les offres seront demandées pour le 2 mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 94-04-2017 7.4. GESTION DU PLAN DES MESURES D'URGENCE – MANDAT DONNER À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION DES INCENDIES DU NORD DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Hugues et la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud ont conclu, en date des 6 et 8 juin 2016, une entente intermunicipale pour la fourniture de service de protection incendie et prévoyant la constitution d'une régie.

CONSIDÉRANT que lors des discussions intervenues pour le regroupement des deux services il a été convenu que la Régie serait responsable de la préparation d'un plan commun de mesures d'urgence pour les municipalités de Saint-Hugues et Saint-Barnabé-Sud;

CONSIDÉRANT que dans l'entente de constitution de la Régie il n'est nulle part fait mention de cette responsabilité;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition M. Yves Guérette
Appuyée par M. Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

De confier le mandat à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, pour la préparation d'un plan commun de mesures d'urgence pour les deux municipalités participantes;

Que lors d'une intervention d'urgence sur le territoire d'une municipalité membre, celle-ci paie, à la Régie, la totalité des frais encourus lors de cette intervention;

Que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud délègue également à la Régie la responsabilité pour l'émission des permis de brûlage et s'engage à assumer les frais qui lui seront facturés pour chaque permis émis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 95-04-2017
7.5 CONVENTION DE BAIL POUR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

Sur la proposition par M. Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Mme Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER À SIGNER la convention de bail entre la Régie intermunicipale de protection du Nord des Maskoutains et la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud pour l'immeuble situé au 379 rang Saint-Amable au montant annuel de 19 134.00 \$

DE MANDATER Mme Sylvie Gosselin, directrice générale pour la signature de la convention de bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 96-04-2017
7.6. ÉQUILIBRATION INVENTAIRE – CONSTITUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT qu'à la résolution no 259-09-2016 le montant des inventaires avait été approuvé et qu'il y avait une différence de l'ordre de 48 702.53 \$ pour arriver à l'équilibrage de l'inventaire;

CONSIDÉRANT qu'il faut passer à l'étape de l'équilibrage de l'inventaire avec la Municipalité de Saint-Hugues

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Yves Guérette
Appuyée par Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

DE REMETTRE à la Municipalité de Saint-Hugues un montant de 48 702.53 \$

Que ce montant soit pris à même le surplus non réservé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.7. NUMÉRO CIVIQUE 911

La directrice générale demandera une soumission et des échantillons pour la séance du 2 mai 2016

Résolution numéro 97-04-2017

7.8. SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS – FORMATION NIVEAU PR1

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-01-2017, adoptée à la séance ordinaire du conseil tenu le 10 janvier 2017, confiant à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains le mandat pour la gestion du service de premiers répondants;

CONSIDÉRANT que pour pouvoir administrer l'EpiPen, les premiers répondants doivent suivre la formation PR1;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition M. Marcel Therrien
Appuyée par M. le conseiller Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

Que les premiers répondants soient autorisés à suivre la formation afin d'accéder au niveau PR1, permettant ainsi d'administrer l'EpiPen en cas d'urgences;

Que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud rembourse, à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, les frais encourus pour cette formation et transmettre copie de la présente résolution aux Services préhospitaliers d'urgence CISSS de la Montérégie-Centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 98-04-2017

7.9. COLLANT POUR VITRE D'ENFANT – SERVICE INCENDIE

Sur la proposition M. Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par M. Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'achat de 200 \$ et de donner le mandat de gré à gré à lettrage Sercost.

D'UTILISER la réserve affectée incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1 RAPPORT DES SERVICES PUBLICS

La directrice générale dépose le rapport des services publics de Saint-Barnabé-Sud.

Résolution numéro 99-04-2017

8.2 TRAVAUX DE VOIRIE – RECHARGEMENT ET ABAT DE POUSSIÈRE

Sur la proposition de M. Marcel Therrien
Appuyée par M. Marcel Riendeau
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'inspecteur municipal, René Martin à faire faire les travaux de rechargement et d'abat de poussière pour le Petit St-André, rue du Cimetière, et Chemin Saint-Barnabé et d'en autoriser les dépenses pour un montant approximatif de 27 000,00 \$ taxes incluses pour l'été 2017.

Crédit disponible au poste budgétaire 02 3200 521 « Entretien et réparation de chemin » et au poste 02 32000 622 « Abat de poussière ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 100-04-2017

8.3 VOIRIE – BALAYAGE DE RUE

Sur la proposition de M. Marcel Therrien
Appuyée par M. Marcel Riendeau
IL EST RÉSOLU :

DE DONNER le contrat de gré à gré à la compagnie Les Entreprises Myrroy inc. pour le balayage des rues publiques au montant de 1050.00 \$+ taxes.

D'UTILISER le compte prévu au budget 2017 au poste budgétaire 02 32000 521
« Entretien et réparation chemin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 101-04-2017

8.4 RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT que suite à trois invitations à soumissionner pour une quantité de 200 à 250 tonnes, 2 entreprises de pavage ont déposé une soumission pour les travaux de rapiéçage d'asphalte sur le territoire de la municipalité;

Pavages Maska inc.	159.49 \$ la tonne + taxes
Vel-Cour Asphalte Itée	136.50 \$ la tonne + taxes

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. Marcel Riendeau
Appuyée par M. Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat de rapiéçage d'asphalte sur le territoire de la municipalité à la compagnie Vel-Cour Asphalte Itée pour le prix de 136.50\$ tonne + taxes, incluant le transport, fourniture, pose et signalisation, et d'UTILISER le compte 02 32 000 521 « Entretien et Réparation chemin », montant disponible au poste budgétaire 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RAPPORT – RÉGIE DES DÉCHETS

Le maire Alain Jobin donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 RAPPORT – RÉGIE DE L'AQUEDUC

Le conseiller M. Marcel Therrien donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie d'aqueduc Richelieu Centre.

Résolution numéro 102-04-2017

9.3 ADOPTION – RÈGLEMENT 02-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 68-2011 CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié à la Gazette officielle du Québec le 14 septembre 1991;

ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé "Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine", sanctionné le 17 juin 1994;

ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 25

juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU le règlement numéro 119 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil municipal de modifier une disposition du règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 7 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. Marcel Therrien
Appuyée par M. Marcel Riendeau
IL EST RÉSOLU que le conseil municipal décrète ce qui suit:

1. LA DÉFINITION DE L'EXPRESSION "INSTALLATION SEPTIQUE" APPARAISSANT À L'ARTICLE 3 EST MODIFIÉE DE LA FAÇON SUIVANTE:

Par l'ajout d'un second alinéa se lisant comme suit:

Aux fins de l'application du présent règlement, un système de traitement autonome des eaux usées résidentielles bénéficiant d'une certification CAN/BNQ 3680-600 ne constitue pas une installation septique et n'est pas soumis à la vidange aux deux ou aux quatre ans qui y sont prévus.

2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi le 11 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 103-04-2017

9.4 NETTOYAGE DU POSTE DE POMPAGE

CONSIDÉRANT que pour son bon fonctionnement il est recommandé de faire un nettoyage du poste de pompage tous les ans;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Mme Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU

De mandater l'inspecteur municipal à procéder au nettoyage du poste de pompage.

D'UTILISER le compte 02 41400 526 « Entretien de machinerie et outillages », montant disponible au poste budgétaire 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 104-04-2017

9.5 MANDAT DONNÉ À PATRICK BERNARD POUR LA CARACTÉRISATION DES RIVES VISANT L'APPLICATION RÉGLEMENTAIRE DU RÈGLEMENT D'URBANISME

CONSIDÉRANT l'article 107 de la loi des compétences municipales;

CONSIDÉRANT le règlement 06-197 de la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par M. Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU

DE NOMMER Patrick Bernard employé municipal temporaire et inspecteur spécialiste en

cours d'eau pour exécuter le mandat pour faire la caractérisation des rives visant l'application du règlement d'urbanisme.

D'ACCEPTER l'offre de service type « clé en main » pour chaque caractérisation au montant de 125.00 \$ + taxes, si requis

- Expertise terrain et mesurage
- Production d'un rapport complet à l'inspecteur municipal
- Si requis, présence au tribunal

D'UTILISER le compte 02 46000 521, montant disponible au poste budgétaire 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 105-04-2017

9.6 ACHAT D'UN LASER ROTATIF AVEC TRÉPIED

Sur la proposition de Mme Dominique Lussier
Appuyée par M. Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat d'un laser rotatif avec nivellement automatique et un trépied avec tête plate pour un montant approximatif de 1500.00 \$ + taxes

D'UTILISER le compte 02 32000 725 «Machineries et outillages», montant disponible au poste budgétaire 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 106-04-2017

9.7 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2017 DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Sébastien Savaria qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption un règlement décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose le rapport du mois préparé par M. Raymond Lessard, inspecteur en bâtiments.

Résolution numéro 107-04-2017

10.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 479 RANG SAINT-AMABLE

CONSIDÉRANT que cette demande vise à obtenir une dérogation mineure permettant d'ajouter un abri d'auto attenant à la maison et qui aurait pour conséquence de porter le rapport bâti/terrain bâtiments accessoires à 19% d'occupation du terrain. Monsieur Graveline a déposé le 10 janvier 2017, une demande à cet effet.

CONSIDÉRANT que le comité évalue la demande en tenant compte des critères suivants :

- La résidence est localisée au coin du rang Saint-Amable et de la rue du Cimetière ;
- Bien qu'il ne soit pas comptabilisé au règlement de zonage, l'ajout d'un abri d'auto en cour arrière porterait le nombre d'abris attenant au bâtiment accessoire à 2 ;
- L'occupation au sol des bâtiments accessoires serait pratiquement du double du pourcentage permis, soit de 19% ;

- Le fait que le terrain n'ait que 557.9 m² ;
- Le bâtiment est localisé au centre du périmètre urbain ;
- Les membres sont soucieux du précédent qu'ils pourraient causer ;

CONSIDÉRANT que dans son analyse, le comité retient que, suite à l'ajout d'un autre abri d'auto en cour arrière, la superficie des bâtiments accessoires attenants au bâtiment principal, sera au total de 106.57 m², faisant passer l'espace bâti/terrain bâtiment accessoire permis à la zone de 10% à 19%, excédant ainsi la norme de 9%..

CONSIDÉRANT que le comité de CCU ne recommande pas d'accorder une dérogation dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par M. Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU

DE NE PAS ACCORDER de dérogation mineure dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 108-04-2017

10.3 ENTRETIEN PAYSAGER DES IMMEUBLES MUNICIPAUX

Sur la proposition de M. Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par M. Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

DE DONNER le contrat de gré à gré à compagnie Marcel Lavallière Paysagiste inc. au même montant de 1495.00 \$ plus taxes

D'UTILISER le compte prévu au budget 2017 no 02 13000 522 « Entretien et réparation bâtiment et terrain ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 109-04-2017

10.4 CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES MASKOUTAINS – OFFRE DE SERVICE – ALAIN DELORME URBANISTE

CONSIDÉRANT que l'exercice de concordance est une obligation prévue à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui précise que, suite à un règlement modifiant le schéma d'aménagement, les municipalités doivent adopter un règlement de concordance dans les six mois suivants la date de son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 16-449 en remplacement du Règlement numéro 14-417 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé « Gestion des périmètres urbains » dans le cadre de l'orientation gouvernementale numéro 10, entré en vigueur, suite à la conformité décrétée par le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 19 décembre 2016.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par M. Yves Guérette
IL EST RÉSOLU

DE DONNER le mandat à Alain Delorme urbaniste au montant estimé à 4350,00 \$

D'UTILISER le compte 02 61000 453 « Services spécifiques en urbanisme », montant disponible au budget 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. LOISIRS ET CULTURE

Résolution numéro 110-04-2017

11.1. MODULE DE JEUX À ENLEVER ET À ENTREPOSER

CONSIDÉRANT qu'en mai 2017 la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe débutera la construction de la nouvelle école Aux Quatre-Vents, pavillon de Saint-Barnabé-Sud;

CONSIDÉRANT qu'il faut déplacer l'aire des modules de jeux;

CONSIDÉRANT qu'une annonce a été publiée dans le journal municipal demandant une personne bénévole pour enlever les modules de jeux de l'école, de transporter les modules conformes à l'entrepôt municipal, et de disposer des autres modules non conformes en dégageant la Municipalité de toutes responsabilités;

CONSIDÉRANT que deux personnes ont posé leurs candidatures et qu'une pige au hasard a été effectuée pour choisir la personne mandatée;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition M. Yves Guérette
Appuyée par M. Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU

DE DONNER le mandat à M. Michael Picard afin d'enlever les modules de jeux bénévolement, et de disposer des modules non conformes et de transporter les modules conformes à l'entrepôt municipal. Advenant qu'il y ait désistement, le mandat ira à M. Yann Cordeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 111-04-2017

11.2. ENTRETIEN DU GRAND TERRAIN DE SOCCER – LOCATION DE MACHINERIE ET ACHAT DE MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT qu'en mai 2017 la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe débutera la construction de la nouvelle école Aux Quatre-Vents, pavillon de Saint-Barnabé-Sud, sur l'emplacement du terrain du petit terrain de soccer à 7.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Mme Dominique Lussier
Appuyée par M. Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'entretien du grand terrain de soccer et en faire deux petits terrains de soccer à 7.

D'AUTORISER la location de machinerie et d'achat de matériaux.

D'UTILISER le compte 02 32000 516 «Location machinerie, outillage», et le compte 02 32000 622 « Pierre, sable, terre » montant disponible au budget 2017 et au besoin la réserve affectée en loisir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 112-04-2017

11.3. RÉNOVATION DES ESTRADES DU GRAND TERRAIN DE SOCCER

Sur la proposition M. Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par M. Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU

D'UTILISER la même structure de métal et de changer les planches de bois par du matériau composite.

D'AUTORISER l'achat du matériau de composite, et les travaux seront faits par l'inspecteur municipal.

D'UTILISER la réserve affectée en loisirs pour les dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 113-04-2017

11.4. FABRICATION DE BANCS POUR LES JOUEURS DE SOCCER

Sur la proposition M. Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par M. Yves Guérette
IL EST RÉSOLU

DE DONNER LE MANDAT de gré à gré à Ghislain L'Heureux pour faire des bases en aluminium pour des bancs et d'autorité l'achat de bois traité pour faire le dessus des 2 bancs, les travaux d'assemblage seront faits par l'inspecteur municipal.

D'UTILISER la réserve affectée en loisirs pour les dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 114-04-2017

11.5. ENSEMBLE AUTOPORTANT ET FILET DE TENNIS ET UNE PAIRE DE FILETS DE SOCCER JUNIOR ET SENIOR ORANGE

Sur la proposition M. Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Mme Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU

DE DONNER le contrat de gré à gré à Distribution Sports Loisirs G.P. inc au montant de 1568.45 \$ plus taxes

D'UTILISER la réserve affectée en loisirs pour les dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 115-04-2017

11.6. CONTRIBUTION ANNUELLE RÉSERVÉE AU COMITÉ DES LOISIRS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a réservé un montant annuel au comité des Loisirs de Saint-Barnabé-Sud pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT la demande de contribution annuelle du 8 mars 2017 provenant du président des loisirs, M. Jean-François Garand

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition M. Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par M. Marcel Riendeau
IL EST RÉSOLU

DE REMETTRE un montant de 8940.00 \$ au comité des loisirs, montant disponible au budget 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.7. AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES POUR LA SECRÉTAIRE EN LOISIRS

Point reporté à une séance ultérieure.

12. SUJETS DIVERS

- 12.1 Réunion cours d'eau Lussier-Rodier – mercredi 12 avril 2017 19 h
Centre multifonctionnel
- 12.2 Aires de glissade – Règlement et code de conduite
- 12.3 Compte rendu conseil municipal jeunesse

- 12.4 AGA Loisirs – 25 avril 19 h30
12.5 Invitation du CBVS au site de « Chouette à voir » le 29 avril à 11 h,
Inauguration des accès au parcours de canots et kayaks sur la rivière Salvail

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

Résolution numéro 116-04-2017

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller M. Marcel Therrien, l'assemblée est levée à 23 h 30

<i>(s) Alain Jobin</i>	<i>(s) Sylvie Gosselin</i>
ALAIN JOBIN Président d'assemblée Maire	SYLVIE GOSSELIN, MBA Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière